



# INVITATION PRESSE

12 avril 2024

## Réception de travaux dans le cadre des aides provinciales à la Rénovation et à l'Amélioration de l'Habitat (APRAH)

Muriel Malfar-Pauga, présidente de la commission provinciale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire et présidente de la SEM Sud Habitat, vous convie à la réception de travaux réalisés dans le cadre des Aides Provinciales à la Rénovation et à l'Amélioration de l'Habitat (APRAH) :

**lundi 15 avril à 10 h**  
**au domicile de madame Louise Gastaldi**  
**233, rue Armand Ohlen – Portes de Fer**  
**(contact Frédéric Wardisi, technicien de la SEM Sud Habitat, tél. 91 41 05)**

### Qu'est-ce que l'Aide provinciale à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat ?

Ce dispositif offre une aide financière, technique et administrative ayant pour objectif d'aider les propriétaires à rénover ou améliorer leur logement en tenant compte de leur situation et de leurs ressources.

Cette aide porte sur des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant minimum d'1,2 million de francs portés par un opérateur mandaté par la province Sud et peut concerner :

- la rénovation du logement individuel dégradé ne répondant pas aux normes relatives à la sécurité et à la salubrité ;
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement des occupants ;
- l'agrandissement du logement pour l'adapter à l'accroissement du ménage.

Ces travaux peuvent prendre la forme d'une « unité de vie ». Il s'agit d'une construction qui comprend une pièce à vivre, un sanitaire et, le cas échéant, un coin cuisine. Cette construction est séparée de l'habitation principale.



Le montant de l'aide financière est au maximum de 4 millions de francs.

Une subvention supplémentaire de 500 000 F est accordée si le projet prévoit au minimum deux investissements verts parmi les suivants : chauffe-eau solaire ou pompe à chaleur, système de récupération d'eau de pluie, isolation de toiture par ouate de cellulose, laine de roche ou équivalent, panneaux solaires photovoltaïques.

>>> **Consulter le dispositif** : <https://www.province-sud.nc/catweb/app/demarches/aide-provinciale-a-la-renovation-et-a-l-amelioration-de-l-habitat-aprah>

#### CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

